

**Examen d'Entrée
à l'École des Avocats**

**vendredi 24 septembre 2010
Amphi. DESPAX**

PROCEDURE CIVILE



1^{er} cas pratique

Monsieur BINARD est agriculteur à Auch, dans le Gers. Depuis quelques semaines, il a de nouveaux voisins - Monsieur et Madame BELFON -, lesquels ont acheté la maison jouxtant son exploitation en vue d'y passer chaque année les mois de juillet et août (Monsieur et Madame BELFON demeurant habituellement à Versailles).

Dès le départ, Monsieur BINARD pressentait qu'il ne pourrait pas s'entendre avec eux. Ses craintes se sont confirmées depuis que Monsieur et Madame BELFON ont entrepris de creuser un trou pour leur future piscine. En effet, les époux BELFON ont tout simplement décidé d'entreposer la terre dans un coin de terrain appartenant à Monsieur BINARD, lequel est évidemment furieux.

Il a donc décidé d'agir en justice, en assignant au fond les époux BELFON devant le tribunal paritaire des baux ruraux de Toulouse, aux fins que son terrain soit remis en état.

- L'avocat des époux BELFON, en réplique à l'assignation et aux moyens qui y sont développés, décide de conclure au fond au sein d'écritures qu'il fait parvenir à l'avocat de Monsieur BINARD. Qu'en pensez-vous ?

- Par ailleurs, à supposer que Monsieur BINARD soit débouté par le tribunal paritaire des baux ruraux de Toulouse statuant uniquement sur le fond du dossier, pourrait-il, devant la cour d'appel de Toulouse, contester la compétence du tribunal du premier degré ainsi que le chef de jugement ayant statué au fond ?

2^{ème} cas pratique

Monsieur MARTIN collectionne les manuscrits d'écrivains, mais il connaît depuis quelques mois de graves difficultés financières liés à des problèmes familiaux. Il a donc décidé de vendre les brouillons de *Paroles* de Prévert à Madame PERRET. Cette dernière ne s'étant pas acquittée de la totalité du prix, elle est assignée en justice par Monsieur MARTIN, lequel - par l'intermédiaire de son avocat - demande d'abord la résolution de la vente.

- Ultérieurement, au cours de l'instruction et à la suite de conclusions en réponse de l'avocat de Madame PERRET contestant le bien fondé de la demande de résolution, l'avocat de Monsieur MARTIN réclame en plus 10 000 euros de dommages et intérêts. Qu'en pensez-vous ?

- L'assignation ne comportant pas l'indication des pièces sur lesquelles la demande de résolution était fondée, l'avocat de Madame PERRET entend soulever à l'audience la nullité de cette assignation. Qu'en pensez-vous ?